

## Démarche ou impasse stratégique ?

**Pour la DG, le contrôle fiscal (CF), comme les autres missions de la DGFIP, doit passer à la moulINETTE de la démarche stratégique.** Dans son 1er document de synthèse du 10 janvier elle place « *l'équité et la lutte contre la fraude* » en premier. Mais cela va-t-il vraiment rassurer les agents concernés par le contrôle fiscal ?

**La tendance lourde des propositions est de sortir le contrôle fiscal des directions territoriales.** C'est la logique de la séparation gestion-contrôle qui est poussée au maximum. « *Plusieurs contributions suggèrent un regroupement du pilotage de la mission de CF externe à la Dircofi, avec des variantes ou des scénarios intégrant également la recherche, la programmation et le contrôle patrimonial. D'autres préconisent le pilotage du CF externe aux directions régionales* ». Si le niveau entre région ou interrégion n'est pas encore tranché, le détail des propositions va dans le sens de l'interrégion. La DG a peut être peur de se faire accuser de reconstitution de ligue dissoute en recréant les directions régionales, compétentes en matière de CF, supprimées il y a une dizaine d'années...

Ce qui n'est pas complètement tranché non plus c'est le périmètre de réorganisation. Seulement les brigades de vérifications ou on rajoute les BCR, la programmation et le contrôle patrimonial ? Là aussi le détail pousse à l'interrégion avec le référent fraude des Dircofi qui aurait un rôle d'animateur des BCR et « *de point de contact* » avec les GIR, BNEE et BII. Concernant les pôles contrôle expertise (PCE) ce serait les BEP (Brigade d'étude et de

programmation) des Dircofi qui assureraient le pilotage et la coordination.

Quel avenir pour la DVNI quand il est proposé de relever les seuils de compétence pour augmenter les portefeuilles des Dircofi ?

Pour la CGT finances publiques ces propositions ne sont pas acceptables. Nous nous sommes toujours opposés à la séparation gestion-contrôle car le dossier constitue un tout, de la création de l'entreprise à son contrôle en passant par les actes de gestion courants. La gestion locale permet



également les échanges entre les différents services. Cela favorise, entre autres, une programmation de meilleure qualité. Le document reconnaît d'ailleurs les problèmes de programmation quand il propose de « *développer une application d'analyse du tissu pour mieux répartir l'ensemble des acteurs* ». Après Symphonie, Oasis, Sirius Part et Sirius Pro, il faut donc un nouvel outil pour aider à la programmation. Cela valide nos critiques de ces outils.

Le document propose également de « *construire un entrepôt de data-mining des entreprises pour repérer plus facilement la fraude (data-mining : méthode et techniques permettant d'extraire les informations à partir d'une grande masse de données)* ». L'outil informatique est de plus en plus privilégié pour la programmation.

Et tout cela pour quelle finalité ? Lutter contre la fraude, évaluée à au moins 50 milliards € par an, ou comme pour les autres services, accélérer les suppressions d'emplois. Le document est clair : « *elle (la démarche) serait accompagnée d'une étude fine du tissu pour adapter les effectifs au-delà de la seule addition des vérificateurs départementaux et des Dircofi* ».

**Pour le CF comme pour les autres missions c'est bien l'impasse stratégique que la DG veut mettre à l'ordre du jour : adapter les services et les missions aux suppressions d'emplois.** La lutte contre la fraude qui ne cesse de se développer, de se complexifier, de s'internationaliser, a besoin de bras, de matière grise, d'initiative, de formation, d'échange. La réponse de la DG c'est Rialto investigations qui enferme le CF dans un carcan et de nouvelles suppressions d'emplois. Le tout dans un contexte budgétaire, qui loin de la revalorisation nécessaire des remboursements de frais, limite de plus en plus les déplacements pourtant nécessaires à l'accomplissement de la mission.

**La DG doit retirer ses projets afin que l'on puisse tirer le bilan de la fusion et débattre des moyens humains et financiers nécessaires à l'accomplissement des missions.**

La CGT finances publiques appelle donc tous les agents de la sphère contrôle fiscal à signer le manifeste de l'agent des Finances Publiques et à rédiger leurs cahiers de revendications pour participer aux Etats généraux des agents de la DGFIP. □

Syndicat national

CGT Finances Publiques :

Case 450 ou 451 - 263 rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) •

Courriels :

[cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 •

Fax : 01.48.70.71.63

LAÏCITE :

SEPARATION DU MEDEF  
ET DE L'ETAT !

## Le Contrôle fiscal a priori :

## la DGFIP dit oui au patronat et renonce à sa souveraineté

**D**ans le cadre du pacte de compétitivité du 6 novembre 2012, la DGFIP a présenté aux entreprises en janvier 2013 un projet de contrôle fiscal a priori des sociétés. Instauration de meilleures relations avec les entreprises et nourrir une politique économique dite « de l'offre » en faveur des entreprises semblent les arguments avancés de ce projet de refonte du contrôle fiscal externe.

En effet, cette refonte complète du contrôle fiscal externe s'inscrit dans le droit fil des solutions libérales pour lutter contre le chômage : les entreprises sont les moteurs de la croissance et de l'emploi, et à ce titre il est nécessaire d'assouplir en leur faveur le droit du travail comme d'être clément en droit fiscal, tant du point de vue des mesures que des procédures fiscales.

Ce projet de contrôle a priori, actuellement discuté à la DG entre la DVNI, les bureaux CF et les bureaux d'études SI, consisterait à envisager un intranet sur lequel les entreprises viendraient déposer leur comptabilité, y compris analytique, pour validation informelle par l'administration, en s'engageant à donner le maximum d'informations financières sur leur gestion et à « être loyales ». L'administration s'engagerait à leur donner une « plus grande sécurité financière et juridique » et à les accompagner au moment de leurs déclarations fiscales qui seraient ainsi validées de manière informelle.

Un échantillon d'entreprises volontaires ont actuellement accepté de tester la mesure qui se rapproche du contrôle

fiscal pratiqué au Royaume-Uni et en Espagne. A ce jour en France, seul le rescrit oblige l'administration, en dehors de tout contrôle, à examiner un point de droit au regard d'une incidence fiscale et comptable qui fait débat et qui ne vaut que pour l'avenir. Demain, il est envisagé au contraire de généraliser ces analyses de l'administration pour les entreprises, non pas seulement sur des points d'application du droit, mais sur l'ensemble de leurs déclarations



fiscales.

Pour la CGT Finances publiques, il s'agit d'une fragilisation des procédures de contrôle fiscal externe, à un moment où de manière contradictoire le gouvernement se félicite justement le 11 février 2013 par la bouche de son Premier ministre des résultats du contrôle fiscal externe pour l'année 2012 : la DGFIP est passée de 10,81 milliards en 2011 à 12,3 milliards d'euros en montants rectifiés (hors chiffres du recouvrement non connus encore), soit une progression de près de 14 %. Par ailleurs, l'administration a monté plus de 1 000 dossiers de fraude caractérisée.

Le contrôle fiscal et les vérificateurs ne sont pas dans un sanctuaire,

contrairement à ce qui avait été dit au moment de la fusion DGI/DGCP. Plutôt que de soutenir le contrôle fiscal externe et les vérificateurs, le gouvernement et la DGFIP font le choix des cadeaux fiscaux aux entreprises : par exemple, les 20 milliards du crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE) – coût exorbitant et injustifié - ne sont même pas financés puisque l'essentiel des levées fiscales 2012 ont été consacrées au remboursement de la dette pour 38 milliards.

A l'heure de ce choix clairement libéral, le gouvernement et la DGFIP traduisent ces mesures aussi dans le contrôle fiscal en supprimant des brigades et en cassant les procédures fiscales. Mais pour quel bénéfice ?

Cette fin programmée du contrôle fiscal externe ne vise que deux choses : obéir à la demande du patronat de fragilisation des missions de services publics et de leur coût au bénéfice d'entreprises censées être le moteur de la croissance et des emplois, et abandonner l'idée d'un Etat « puissance publique ». Au nom de la compétitivité, la DGFIP accepte de renoncer à une part de souveraineté, de liberté et d'équité au nom d'un arbitraire et d'une anarchie fiscale dans ses rapports avec les entreprises. N'est-ce pas ce qui se passe actuellement dans les pays européens déstabilisés par les exigences libérales de la Troïka (FMI, Banque Centrale, Commission européenne) d'abandons croissants de souveraineté et de libertés démocratiques ?



## Rialto investigations :

extrait du compte-rendu de la section CGT Dircofi Rhône-Alpes Bourgogne de l'audience du 15 février 2013 avec M. Gardette, chef du service du Contrôle Fiscal de la DGFIP

M. Gardette a reconnu le malaise provoqué parmi les vérificateurs et plus globalement au sein de l'ensemble de la structure du contrôle fiscal externe par l'introduction de cette nouvelle application qui occasionne une dépense de temps supplémentaire notamment pour les vérificateurs et les chefs de brigade. Pour lui, Rialto Investigations est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. C'est un révélateur d'autres problèmes accumulés et non résolus au sein des services du contrôle fiscal à partir des évolutions entreprises depuis une certaine période.

**Nous avons insisté sur le fait** que depuis des années nous assistons à un transfert de tâches notamment vers les vérificateurs sans compensation en nombre d'affaires et en niveau de rémunération. Pire même, puisqu'une question comme l'indigence des frais de déplacement demeure récurrente et sans véritable réponse depuis des années. Sur ce point M. Gardette s'est engagé à intervenir auprès du DG pour trouver une issue positive.

**A propos du mouvement revendicatif** autour de Rialto Investigations, M. Gardette souhaite sortir par le haut de l'impasse actuelle. Nous en acceptons l'augure sauf que nous mettons en garde contre toute tentative de diversion et nous faisons remarquer qu'il ne peut s'agir pour nous de « mesurette » ou de pis-aller mais bien du règlement de questions de fond qui sont posées à la structure de contrôle fiscal depuis fort longtemps maintenant. (...) Nous y serons très attentifs et nous ne lâcherons rien ! □



**RIALTO  
INVESTIGATIONS**

## CO<sup>2</sup> Du vent !

Officiellement 5 milliards en Europe, dont plus de 2 milliards en France ; officieusement 20 milliards d'euros : c'est la somme volée aux états européens par des fraudeurs ayant utilisé le système du carrousel TVA dans le marché du carbone.



Suite au protocole de Kyoto, les quotas carbone sont destinés à inciter à modérer la pollution atmosphérique en taxant les émissions trop importantes de CO<sup>2</sup> : les industries disposent d'un nombre de « droits à polluer » calculés en fonction de leur activité, qu'elles peuvent stocker, revendre, racheter... Le CO<sup>2</sup> produit au-delà du niveau autorisé est obligatoirement contrebalancé par l'achat d'un quota équivalent.

Logiquement, ce devrait être entre les entreprises polluant moins et celles polluant plus. Dans les faits, n'importe qui est habilité à entrer sur ce marché.

Au même moment (2009), la France assure la présidence de l'Europe pour 6 mois ; elle veut créer une bourse d'échanges du CO<sup>2</sup> mondialement reconnue.

La fraude carrousel consiste à acheter HT à l'étranger et à revendre TTC en France, tout en récupérant la TVA grâce à l'interposition de plusieurs sociétés fictives ou éphémères qui ne reversent pas leur TVA collectée.

Mais les fraudeurs sont obligés de faire passer les frontières aux marchandises, soit réellement, soit par de fausses opérations de transports.

Dans le cas du CO<sup>2</sup>, inutile puisque, par définition, le CO<sup>2</sup> est du vent, ce qui facilite grandement les transactions fictives...

Bluenext, bourse française d'échange du carbone, a vu sur un an ses volumes échangés passer de quelques centaines à 15 à 20 millions de quotas par jour !

En juin 2009, l'Etat français a alors décidé que ces échanges ne seraient plus assujettis à la TVA et les volumes échangés sont brutalement redescendus à 2 à 3 millions de transactions par jour...

Pourquoi avoir instauré si peu de garde-fous au marché du carbone ? Pourquoi avoir tant tardé pour réagir ? Pourquoi Bercy n'a-t-il pas détecté ces risques ?

Ce qui est certain, c'est que le Ministère des finances n'a pas joué son rôle (tout comme Tracfin et la Caisse des dépôts et consignations).

La « guerre » des services entre Tracfin et Bercy a probablement également joué en faveur des fraudeurs.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme. Les enquêteurs de la DNEF ont dès le début prévenu leur hiérarchie des risques de fraudes carrousel.

Lorsqu'ils ont croisé les premières informations, ils ont établi des incohérences et en ont alerté leur direction qui a elle-même alerté la Direction générale dès début 2009.

Or, à part le non assujettissement des échanges de CO<sup>2</sup> à la TVA, aucune décision n'a été prise par les responsables du contrôle fiscal, qui n'ont manifestement pas mesuré l'ampleur de la fraude, estimant n'avoir à faire qu'à un carrousel classique.

Aucune analyse non plus des dysfonctionnements internes à notre ministère, ayant conduit à une telle gabegie.

Pire, reproche a ensuite été adressé aux enquêteurs et aux vérificateurs par la Cour des comptes et la DG de n'avoir pas réagi à temps !

Ou comment faire retomber sur les agents les décisions politiques hâtives et techniquement mal construites au lieu de rechercher les vrais responsables afin d'éviter que pareille bourde ne se reproduise...

Rappelons que la CGT s'est opposée dès le début à la création d'un marché et a exigé une réglementation contraignante interdisant la spéculation. □



## Et si on parlait des frais de déplacements ?



Dans cet article on ne parlera que des indemnités kilométriques mais la logique est la même pour les remboursements de frais. Que ce soit les nuitées ou les frais de repas on est loin du compte et bien souvent pour travailler, se former, se rendre à une réunion on en « est de notre poche ». Cette situation est inacceptable.

La dernière augmentation du taux de remboursement des indemnités kilométriques date du mois d'août 2008. Depuis cette date l'inflation (indice INSEE) a augmenté de 2,8 % en 2008, 0,9% en 2009, 1,8% en 2010, 2,5% en 2011 et 1,3% en 2012 soit une augmentation de 8,76% sur cette période.

Pour la seule année 2012 la perte est importante.

### Exemple pour un véhicule de 5Cv

	Tarif décret 2008	Tarif revalorisé en fonction de l'inflation	Barème fiscal
2000 Km	500 €	548 €	1 072 €
5001 Km	1 550 €	1 685 €	3 050 €

Il faut une nette revalorisation au moins équivalente au barème de l'impôt. Ce barème est censé prendre en compte les frais inhérents à l'utilisation d'un véhicule et à son entretien (essence, assurance, garagiste...) sans tenir compte des frais financiers liés à l'acquisition du véhicule. Il y a donc urgence à ce que le ministère de la fonction publique revalorise les indemnités kilométriques à

la hauteur de ce barème et qu'il soit indexé sur l'inflation afin que les agents qui mettent leur véhicule à la disposition de l'administration soient remboursés des frais réellement engagés. □

Le 20 novembre 2012, cet ex ministre délégué au budget présentait un arsenal de mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale. Parmi celles-ci, nous en dénombrons au moins deux qui au cas d'espèce pourraient être mises en œuvre opportunément :

- 1 - sommes placées à l'étranger non déclarées et dont le contribuable refuse de dévoiler l'origine : taxation comme une donation au taux de 60%.
- 2 - possibilité de consulter les relevés des comptes bancaires à l'étranger en cas de non déclaration sans engagement d'un CFE.

Dans ce contexte les acteurs du contrôle fiscal sont dans l'œil du cyclone médiatique : ils se trouvent injustement mis en cause par les contribuables.

Dans ces conditions, l'administration ne peut s'en tenir à un communiqué général sur les valeurs de la DGFIP et la reconnaissance du professionnalisme de ses agents.

La CGT Finances Publiques demande à l'administration de prendre toutes les dispositions de nature à garantir la protection des collègues notamment l'assistance et la protection juridique immédiate des agents mis en cause.

Cette affaire inouïe soulève bien des problèmes de fond sur les orientations du contrôle fiscal mises en œuvre ces dernières années.

Où est l'efficacité des mesures mises en œuvre pour lutter contre la fraude fiscale au regard des 50 à 60 milliards € estimés de fraude fiscale annuelle comme au regard des 200 milliards € d'avoirs détenus par des



contribuables français à l'étranger et ce dans l'un des 280 paradis fiscaux selon la récente enquête publiée par le journal Le Monde ?

Pour la CGT Finances Publiques la « transparence bancaire » dont on nous rebat les oreilles, relève du mythe en raison des règles fiscales propres à chaque pays et du manque criant de volonté politique au niveau européen (Monaco, Luxembourg, Belgique, îles anglo-normandes, etc).

Si nous sommes bien évidemment favorables à la levée du secret bancaire, et donc aux échanges d'informations entre banques, magistrats, services de contrôle, ainsi qu'aux transmissions automatiques et spontanées d'informations en cas d'ouverture de comptes bancaires, nous jugeons qu'il y a urgence et que des mesures puissent être mises en œuvre rapidement et simplement :

- ▶ établissement d'une liste des paradis fiscaux correspondant à la réalité et non tronquée,
- ▶ interdiction des transactions avec les paradis fiscaux pour les entreprises établies ou souhaitant travailler sur le territoire français, par l'imposition en France dès lors qu'un paradis fiscal est interposé,
- ▶ interdiction faite aux entreprises (dont les banques) de détenir des succursales dans les paradis fiscaux.

Dans le même temps, il est urgent :

- ▶ d'interrompre les suppressions d'emplois, et de réimplanter des emplois dans tous les services,
- ▶ de tirer un réel bilan contradictoire des restructurations et de la fusion,
- ▶ d'arrêter RIALTO investigations,
- ▶ d'abandonner le projet de contrôle a priori,
- ▶ de stopper la démarche stratégique. □